

Québec: les infirmières françaises vont exercer plus facilement

MONTREAL, 07 fév 2014 (AFP) - Les infirmières françaises installées au Québec et leurs collègues encore en France souhaitant s'y installer vont pouvoir exercer plus facilement dans les services de santé de la province francophone grâce à la reconnaissance de leur diplôme et de leur expérience professionnelle.

Jeudi, Jean-François Lisée, ministre québécois des Relations internationales, et Hélène **Conway-Mouret**, ministre déléguée chargée des Français de l'étranger, ont annoncé l'arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) des qualifications professionnelles pour les infirmières et infirmiers.

"c'est un accord gagnant-gagnant", a déclaré Mme **Conway-Mouret**. Ce type d'accord vise à favoriser l'installation des Français au Québec, qualifiée parfois de "compliquée et difficile" par certains migrants que la ministre a rencontrés lors de son déplacement au Canada.

Côté québécois, Jean-François Lisée a estimé qu'après "beaucoup de départs en retraite anticipée" ces dernières années dans cette profession de la santé --, qu'il a fallu combler par des recrutements à l'étranger--, le flux migratoire s'est rééquilibré et "il n'y a pas de recrutements agressifs".

C'est en 2008 qu'a été signé l'ARM entre le Québec et la France avec pour objectif de permettre à une personne, titulaire d'un diplôme et d'un titre de formation délivrés par la province francophone canadienne ou la France, d'exercer sa profession, sous certaines conditions et pour peu qu'elle ait un permis de travail.

Pour les infirmières, le diplôme d'État délivré avant 2012 est maintenant reconnu comme un équivalent de baccalauréat au Québec, soit la licence en France. En réciproque, c'est seulement en juin 2012 qu'une infirmière québécoise a vu son diplôme reconnu en France.

Avec cet accord, les conditions salariales des infirmières françaises au Québec vont être revues à la hausse mais sans rétroactivité car elles exerçaient en tant qu'infirmière technicienne et non infirmière clinicienne, a expliqué à l'AFP Nadia Lidel Mehdaoui, porte-parole du Regroupement des infirmières françaises du Québec (RIFQ).

Selon elle, ce sont 1.200 infirmières françaises qui travaillent au Québec et maintenant un contingent de 2 à 300 infirmières est recruté par les hôpitaux québécois directement en France.

Les ARM --qui couvrent couvrent 81 professions, métiers et fonctions (63 selon la nomenclature française)-- sont difficilement mis en oeuvre en raison de blocages corporatistes. Bon nombre de candidats à l'immigration sont contraints de reprendre des études ou de faire des stages d'un ou deux ans malgré leur expérience et leur ancienneté dans une profession pour avoir le feu vert des ordres professionnels québécois.

Ainsi l'ARM pour les kinésithérapeutes, signé il y a quelques jours, est totalement déséquilibré avec près de 4 fois plus de stages et de formations à faire pour les Français migrants que pour les québécois venant en France.

Armelle Rossetti, du cabinet en ressources humaines Akova, basé à Québec, reconnaît que ces ARM sont très différents en fonction des professions et des flux migratoires plus importants de la France vers le Québec. "La volonté politique décide le champ de l'ARM, et ce sont les ordres professionnels qui mettent en place les modalités".

Il est clair que les ordres professionnels québécois sont plus structurés et plus forts qu'en France et protègent donc leur profession de l'afflux de professionnels français, explique en substance cette spécialiste.

Jean-François Lisée a indiqué que le Québec envisageait d'ouvrir les ARM avec les pays du Maghreb. Les différences culturelles ne sont pas un frein à l'intégration et les candidats sont tenus à l'entrée de signer à leur arrivée un engagement de respect des valeurs québécoises comme la laïcité ou la liberté de la femme, a-t-il assuré.

mbr/ob

AFP

070510 FEV 14